

Для переводчиков прозы с французского мы выбрали новеллу Анри Гуго «Départements et territoires d'outre-mort» из сборника с одноименным названием. Предлагается перевести отрывок со слов «Moi, Jean Tisserand» (отмечено) и до конца.

konkurs-fr2017@yandex.ru

Henri Gougaud

Départements et territoires d'outre-mort

Le 12 septembre 1322, un moine greffier nommé Sicre consigna sur les registres de l'Inquisition de Toulouse les minutes d'un procès ordinaire et mineur, si l'on en croit le ton peu dramatique du dialogue établi entre le juge et son coupable. Le délit, quoique rare, n'était pas à l'évidence inspiré par Satan. C'est pourquoi sans doute l'évêque accusateur nommé Tourbier (technocrate religieux, sévère et maigre, à l'intelligence un peu raide mais aiguë) choisit ce jour-là de traiter sa victime avec la familiarité paternelle que les commissaires de police témoignent parfois aux récidivistes sans envergure. L'accusé — Jean Tisserand — assumait apparemment sans rechigner un piètre destin de pauvre bougre mal aimé, vivant depuis l'enfance de menus travaux domestiques. Il avoua ainsi son crime devant son juge :

— Aux environs de Pâques, je fus charitablement engagé par l'abbé de la paroisse Saint-Étienne, que Dieu garde, pour balayer et laver à grande eau son église, chaque jour, après le dernier office. Or, un soir, au crépuscule, me trouvant seul vivant en ce lieu, j'aperçus dans l'ombre d'un pilier un homme pâle et bien vêtu qui me fit signe de venir à lui. Je m'approchai, et levant ma lanterne devant son visage je reconnus maître Guillaume Davy, un honorable marchand chez qui j'avais autrefois servi. Je fus aussitôt pris d'effroi car maître Guillaume était mort depuis six mois. Je tombai à genoux en le suppliant de ne point me tourmenter, car je ne doutai pas un instant de voir là son fantôme.

Il me pria doucement de me relever et me dit ces mots apaisants :

«— Je ne suis en effet qu'un spectre revenu des limbes pour te demander un service que tu peux seul me rendre. Peu de temps avant ma mort j'ai emprunté quatre écus d'or à mon cousin Arnaud, que tu connais. Par malheur j'ai trépassé avant d'avoir acquitté ma dette. S'il te plaît, cours chez moi ce soir même. Dans le matelas de mon lit tu trouveras une bourse. Porte-la sans tarder à mon débiteur, en l'assurant de ma reconnaissance.

« Je promis à maître Guillaume d'agir selon ses vœux, après quoi j'osai lui demander s'il avait rencontré des anges ou des démons dans l'au-delà. Il me regarda d'un air pitoyable et ne me répondit pas. Puis il disparut derrière le pilier. Je ne l'ai jamais revu. »

Ainsi parla Jean Tisserand.

— Sais-tu, lui répondit l'évêque Tourbier (je l'imagine souriant avec condescendance sur son estrade épiscopale), sais-tu qu'il n'est pas très catholique de rencontrer des morts ? Notre mère l'Eglise, hors l'enfer, le purgatoire et le paradis, ne laisse point de place dans l'au-delà pour ces limbes fantomatiques dont tu parles. Tes visions, mon fils, sont donc hérétiques.

Avec l'humble naïveté des pauvres, l'accusé protesta :

— Dieu me garde de toute hérésie, monseigneur. Je suis un fidèle serviteur de l'Eglise. J'admets puisque vous le dites, que mes visions ne sont point catholiques. Veuillez donc considérer, s'il vous plaît, qu'elles ne m'ont pas visité.

— Cependant, reprit l'évêque Tourbier, maître Arnaud nous a dit qu'en effet son défunt cousin lui devait ces quatre écus que tu lui as apportés de sa part. Comment savais-tu que Guillaume Davy les lui avait empruntés ?

— Hélas, monseigneur, je l'ignorais. Quand il le fit, j'avais quitté son service depuis près de deux ans.

Ici finit l'interrogatoire de Jean Tisserand. L'inquisiteur probablement agacé par la bonne foi de sa victime, coupa court et condamna le pauvre homme à dix ans de bannissement. Jean Tisserand quitta donc la ville et se fit vagabond. Sa trace aurait été définitivement perdue si un curé de campagne ne l'avait recueilli en son pres-

bytère, mourant de faim, un soir d'hiver. Ce curé le confessa et jugea ses tribulations tellement extraordinaires qu'il les consigna sur parchemin, à l'encre indélébile. Voici ce que dit ce document, récemment retrouvé dans les ruines d'une église pyrénéenne par l'archéologue médiéval Germain Solis :

« Moi, Jean Tisserand, je confesse avoir été visité, en l'an 1322, par le fantôme de Guillaume Davy, mon maître défunt, dans l'église Saint-Etienne de Toulouse. Ayant accepté, par charité chrétienne, de rendre au dit fantôme quelque menu service, je fus jugé hérétique par l'évêque Tourbier, inquisiteur, qui me bannit. Je m'en fus donc hors la ville, privé de ressources, et parvins en pays narbonnais où je me louai pour la vendange. L'hiver venu, harcelé par la misère, et ne voulant point mourir hors de ma maison, je résolus de revenir à Toulouse, bien que j'y fusse hors la loi. Sur le chemin du retour, dans une auberge, j'appris que l'évêque Tourbier avait trépassé au sortir de l'automne. Cette nouvelle ne m'attrista guère et me conforta dans ma résolution. Par malheur, je ne pus promptement la mener à bien, contraint de mendier pour vivre, d'errer par les villages et de cogner aux portes closes, en quête de pain. Or, un soir de février, contemplant tristement la plaine par le portail ouvert d'une bergerie déserte où j'avais élu domicile, je vis venir à moi un homme grand et maigre vêtu d'une robe brodée d'or. Comme son apparence était fantomatique je fermai les yeux, ne voulant point à nouveau tomber dans le péché d'hérésie visionnaire. Il me fallut pourtant répondre à la voix rugueuse qui m'interpella, et que je reconnus bien :

«— Jean Tisserand, me dit cette voix, regarde-moi, je ne te veux aucun mal.

«J'obéis, et sur le seuil de mon abri (que Dieu me pardonne) je vis dressé, tout droit, l'évêque Tourbier. Je faillis mourir de terreur mais je parvins à lui demander à voix tremblante :

«— N'êtes-vous point défunt ?

« Il me répondit tristement :

«— Je le suis, et j'ai besoin de ton aide.

«— Monseigneur, lui dis-je désespéré, épargnez-moi, j'ai assez souffert par votre faute.

« Alors il me supplia de le pardonner, ce que je fis volontiers. Puis il voulut que je revienne à Toulouse et demande audience à une noble dame que je ne veux point nommer. Je devais dire à cette dame de se rendre à la demeure épiscopale et d'y prendre, en un endroit secret qu'il me décrivit exactement, une certaine somme d'argent destinée à la pieuse éducation du fils qu'elle avait eu de lui. Je n'eus jamais l'intention d'obéir à ses ordres. Grâce à Dieu, je ne mourrai point hérétique dans cette accueillante maison où la maladie me terrasse. »

La confession finit ici. Le parchemin sur lequel elle fut inscrite fut à dessein dissimulé par le pauvre curé qui le recueillit. Pauvre, cet homme d'église, nommé Saury, ne le resta pas longtemps. Une étude récente a démontré qu'il a accompli pour son compte la moitié de la mission confiée à Jean Tisserand. Il s'en fut à la demeure épiscopale et prit, dans sa cachette, l'argent destiné à l'éducation du fils illégitime. Cet argent lui permit d'acheter une charge d'évêque. On prétend qu'il ne dut qu'à sa clairvoyante bonté — effectivement indiscutable — d'être nommé, quelques années plus tard, grand inquisiteur.